

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LABORATOIRE

LAGIS – UMR CNRS 8219

Date : 7 février 2013

Lieu : Polytech'Lille – Salle d'Arsonval

Rédacteur : O. Colot

Présents : BAS Patrick, CHATTI Nizar, COLOT Olivier, *DEVLAMINCK Vincent*, DIEULOT Jean-Yves, *EL BADAOUI EL NAJJAR Maan*, GEHIN Anne-Lise, HETEL Laurentiu, LASUE Jacques, VANHEEGHE Philippe

Invités : COCQUEMPOT Vincent, HAMMADI Slim, OULD BOUAMAMA Belkacem, YVOZ Christine.

Excusés : CHARBOIS Jean-Michel, DUFLOS Emmanuel, SEMET Frédéric, SUEUR Christophe.

Absents : DJEMILI Issam, FLOQUET Thierry (Représenté par BELKOURA Lotfi), HADDAD Alain.

Le conseil de laboratoire s'est tenu de 14 heures à 16 heures.

ORDRE DU JOUR

1. AERES – Evaluation vague E
2. HAL
3. SUJETS DE THESES
4. DIVERS

1. AERES – Evaluation vague E

Suite à la réunion pour le lancement de la campagne d'évaluation de la vague E du 5 février 2013, les documents à fournir pour l'évaluation seront les suivants :

➤ Bilan de l'unité du 01/01/2008 au 30/06/2013 :

Le LAGIS et le LIFL feront chacun un bilan, les bilans seront ensuite mis en commun dans un même document. Le cas de la fusion des deux unités est prévu dans le document « Aide à la rédaction du dossier d'évaluation d'une unité de recherche, Vague E : campagne d'évaluation 2013-2014 », ce document est disponible à l'adresse :

<http://www.aeres-evaluation.fr/content/download/19104/300527/file/S2-1-2-UR-aide-reaction.pdf> .

➤ Le projet sera commun LAGIS – LIFL.

Il n'y a plus de fiche individuelle à fournir.

Les critères d'évaluation :

- Critère 1 : Production et qualité scientifiques
- Critère 2 : Rayonnement et attractivité académiques
- Critère 3 : Interactions avec l'environnement social, économique et culturel
- Critère 4 : Organisation et vie de l'entité
- Critère 5 : Implication dans la formation par la recherche
- Critère 6 : Stratégie et projet à cinq ans

Les 6 critères sont décrits dans le référentiel de l'AERES, ce document est disponible à l'adresse :

<http://www.aeres-evaluation.fr/content/download/17661/271795/file/Référentiel%20AERES-Entités%20de%20Recherche.pdf>

2. HAL

Compte tenu de la période couverte par le bilan de l'unité et contrairement à ce qui a été noté dans le compte-rendu du Conseil de Laboratoire du 10/01/13, du 7/06/12 et du 08/03/12, les publications du LAGIS doit être saisies dans HAL depuis le 1^{er} janvier 2008 (et non depuis le 1^{er} janvier 2009).

Les publications du LAGIS sont gérées par l'intermédiaire de 5 collections (LAGIS-MOCIS, LAGIS-OSL, LAGIS-SI, LAGIS-STF et LAGIS-SYNER).

Il est demandé aux responsables d'équipe de proposer un référent HAL (un membre permanent de l'équipe). Ce référent serait le garant des données se trouvant dans la base pour son équipe. C'est pourquoi, il disposera des droits de gestion de la collection de son équipe. Il est impératif que soit respecté le «tagage» du nom d'équipe comme précisé dans le compte-rendu du 8/03/2012.

La direction rappelle que chacun saisit ses propres publications (ce n'est pas le rôle du référent).

3. SUJETS DE THESE

Il faut afficher les sujets de thèses proposés par le LAGIS, cette affichage sera effectué par le biais du même site que ces 2 dernières années. Vincent Cocquemot enverra les consignes aux chefs d'équipe pour l'utilisation de ce site. Il est recommandé de ne pas publier plus de 4 sujets de thèse par équipe (indépendant du mode de financement (Région, ADEME, CNRS,...)).

Pour préparer le jury du domaine « Automatique, Génie Informatique, Traitement du Signal et des Images » de l'ED SPI, il est proposé la mise en place au niveau du laboratoire d'un « pré-jury » composé des responsables d'équipe, du directeur et du directeur adjoint du LAGIS. Ce « pré-jury » aura pour mission d'établir un classement sujet/candidat qui sera ensuite communiqué au jury de domaine, instance impliquée dans l'organisation du concours pour l'attribution de contrats doctoraux et sur le travail de laquelle les décisions finales du conseil de l'ED SPI reposent. Ceci devrait permettre d'optimiser les moyens de financement des sujets proposé par le LAGIS.

4. DIVERS

Sécurisation des ordinateurs (voir mail envoyé par Christine Yvoz le 8/01/13) :

Au regard de *l'augmentation des vols des ordinateurs dans les laboratoires et dans l'objectif de protéger le travail effectué par les équipes de chercheurs*, une note en date du 21/12/2012 (annexée au présent compte-rendu) sur les mesures pratiques à mener pour se prémunir des conséquences de ces vols a été signée par le Président du CNRS. Elle contient des fiches pratiques qui expliquent les actions à mener avec l'appui des spécialistes informatiques.

Le déploiement du chiffrement doit être réalisé sur l'ensemble des postes de travail des unités d'ici au 30 juin 2013.



Une question est posée à propos de la situation des actuels membres associés vis-à-vis du projet de laboratoire qui sera présenté à l'AERES. Il conviendra de respecter une recommandation émise par le comité de visite CNRS (évaluation de la FRE 3303 du 4 mars 2011) « Veiller au devenir des membres associés au sein du laboratoire pour ne pas déséquilibrer les équipes à moyen terme, étant donné le nombre important des associés (30%) » (Extrait du rapport de visite à mi-parcours - FRE 3303 – LAGIS (à la demande de l'INS2I – CNRS)). Un travail sera à effectuer avec l'équipe de direction du futur laboratoire pour réintégrer autant que faire se peut les associés du LAGIS dans le projet scientifique de ce futur laboratoire. Mais, il faudra également envisager la situation inverse, c'est-à-dire, des membres actuels du LAGIS qui seront proposés comme associés.